

ÉLECTIONS AUX C. A. P. A. CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

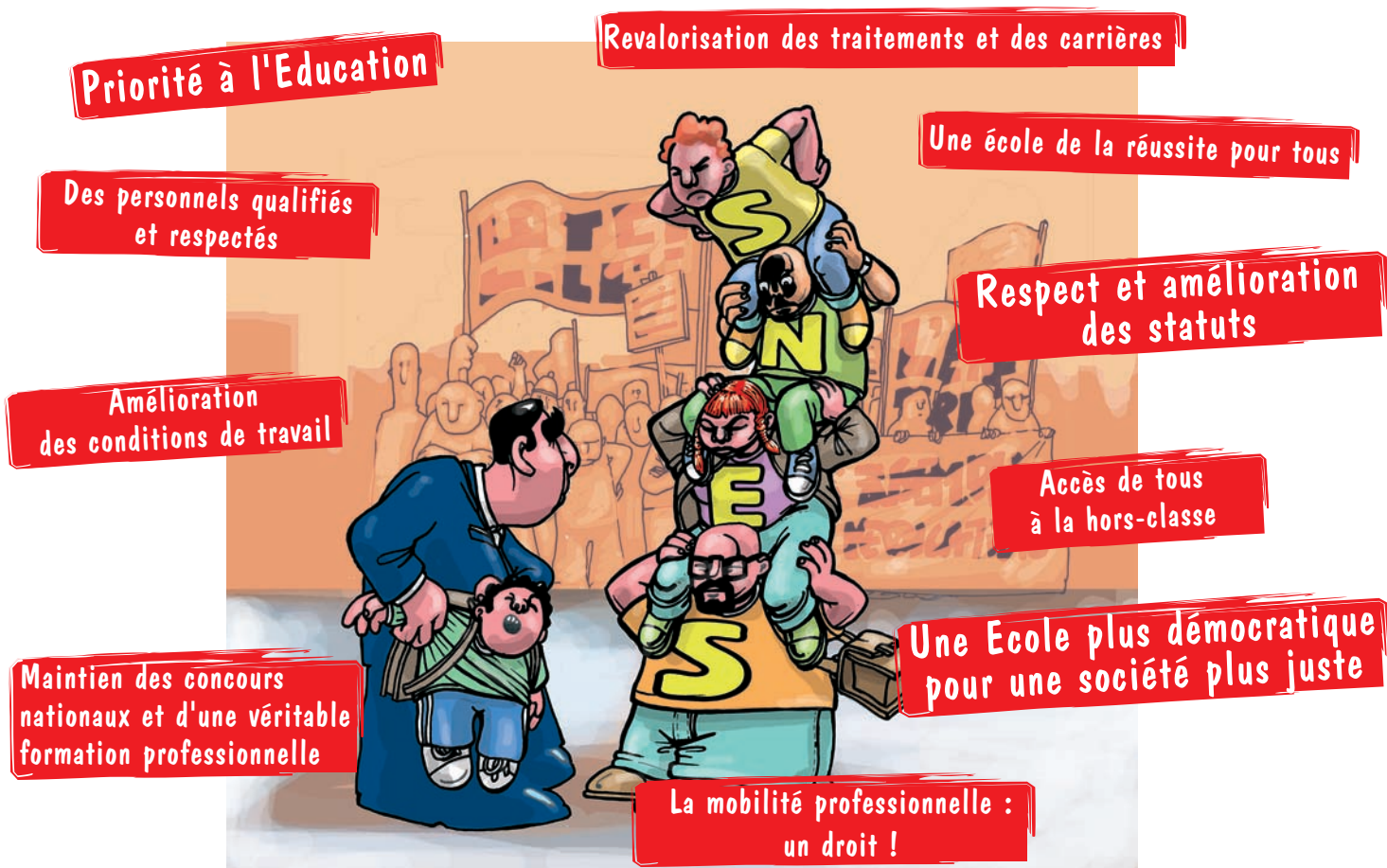


Tous ensemble pour se faire entendre

Outil de défense des personnels et de la profession, le paritarisme garantit l'égalité de traitement de tous face à l'administration. Pour nos syndicats, sa pérennité et son amélioration sont indissociables des combats que nous menons pour le développement du service public d'éducation laïque et gratuit. Ensemble, nous nous opposons au projet éducatif réactionnaire du gouvernement basé sur la ségrégation et l'exclusion, comme nous refusons le démantèlement de la Fonction publique, la casse des statuts et les choix budgétaires qui sacrifient les salaires et les emplois.

Ensemble, nous portons l'exigence de personnels qualifiés et reconnus pour donner un nouvel élan à la démocratisation de l'enseignement secondaire comme de l'enseignement supérieur.

Les syndicats de la FSU présentent à vos suffrages des candidats conscients des enjeux et déterminés à faire vivre une conception exigeante de l'École et du métier. Forts de leur expérience professionnelle et d'élus, ils seront les représentants de tous les personnels.



En votant pour nos candidats, vous renforcez le poids d'un syndicalisme revendicatif, d'action et de proposition qui compte dans les débats publics, qui pèse sur les décisions ; vous renforcez la première fédération de la Fonction publique d'Etat, de l'éducation, de la recherche et de la culture, la FSU.



ÉLECTIONS AUX C.A.P.A.

AVEC LA F.S.U. la force d'une fédération unitaire

Vous avez fait de la FSU la première fédération de l'Education nationale et de la Fonction publique d'Etat. Avec ses syndicats nationaux, elle est au cœur des métiers, au plus près des préoccupations des personnels. Elle joue un rôle majeur dans leur mobilisation (lois Fillon, CPE, projets Robien ...), comme au sein du mouvement social pour défendre les services publics, la protection sociale et les libertés.

**Le mardi 2 décembre,
votez et faites voter pour les listes des syndicats de la F.S.U.**

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

Depuis les dernières élections professionnelles, la politique gouvernementale en matière d'éducation continue à sacrifier l'École ! Avec votre soutien, nous sommes déterminés à nous y opposer et à continuer à nous battre pour une conception ambitieuse de notre métier. Le rôle des élu-e-s « commissaires paritaires » dans ce contexte est donc plus que jamais essentiel, non seulement pour défendre chaque situation individuelle, mais également pour faire respecter les missions de notre profession, sa spécificité et les conditions nécessaires à son plein exercice.

Un métier à réaffirmer

- L'actualisation de la circulaire de 1982 afin de faire respecter les missions des CPE et leur statut, de réaffirmer leur appartenance aux équipes pédagogiques et éducatives et de refuser toute dérive vers l'équipe de direction.
- Un véritable encadrement éducatif des élèves par des étudiants surveillants en nombre suffisant.
- Le respect du temps légal de travail (35 heures toutes tâches confondues) et la création des postes nécessaires : un CPE pour 250 élèves et plus aucun établissement sans CPE, afin d'assurer un réel suivi de l'élève.
- L'augmentation du nombre de postes au concours afin de permettre un réel encadrement de tous les jeunes et la mise en place d'un dispositif pour la préparation au concours par les non titulaires.
- La création d'une agrégation d'éducation et d'un corps d'inspection spécifique.
- Une véritable formation continue sur le temps de travail qui réponde aux attentes des personnels.

Une gestion juste et humaine

- Des conditions d'affectation et d'emploi améliorées dans un mouvement national renoué, soucieux de la prise en compte de la situation et des aspirations de chacun.
- Le recrutement de personnels titulaires en nombre suffisant pour empêcher les affectations sur plusieurs établissements.
- L'affectation en zone de remplacement doit être valorisée (attribution de points, frais de déplacement, zones restreintes) afin qu'elle devienne un véritable choix.
- Une véritable prise en compte du handicap et des situations médicales, familiales ou sociales difficiles.
- L'implantation des postes logés dans l'académie de Lille doit faire l'objet d'une information transparente avant que les collègues ne forment leurs vœux.

La revalorisation de la carrière

- L'accélération du passage des premiers échelons dans les échelons terminaux.
- L'amélioration de l'avancement : le passage au rythme le plus rapide doit être la règle pour tous.
- La refonte de la grille indiciaire, le 1^{er} échelon devant correspondre au dernier échelon actuel de la hors-classe et devenir ainsi un débouché de carrière pour tous.
- L'alignement de l'indemnité forfaitaire d'éducation sur l'ISOE des enseignants.
- Une première année de titulaire à demi service.

Qui élisez-vous le 2 décembre ?

Des « commissaires paritaires », vos délégué-e-s dans les commissions administratives paritaires académiques (CAPA). Des collègues qui, comme vous, exercent leur métier et sont engagé-e-s dans une activité militante soucieuse d'allier défense individuelle et collective et défense du service public. Des élu-e-s qui vous défendent sur la base de principes clairs, fondés sur la solidarité et la justice.

Durant 3 ans, les « élu-e-s du personnel » siègeront dans les CAPA, pour suivre les opérations de gestion (notation, promotions, congés, affectations) et les procédures disciplinaires.

Vos élu-e-s SNES ont une conception exigeante de leur rôle : informer et conseiller les personnels, faire respecter les règles et peser pour que l'administration ne fasse pas prévaloir ses seuls intérêts. Les commissaires paritaires font donc un minutieux travail de vérification puis d'intervention fondé sur les éléments fournis par les collègues.

Ce travail est effectué avec rigueur, car il en va aussi de l'intérêt du service public, qui perdrait beaucoup à laisser rogner les acquis des personnels. Quand nous défendons des cas individuels, nous faisons ainsi respecter l'ensemble de la profession.

Le résultat des élections professionnelles détermine aussi la composition des instances départementales et académiques où sont débattues les questions de carte scolaire, de création ou de suppression de postes, de formation continue ...

Aux élections de 2005, nous avons obtenu grâce à vos suffrages, 29 des 48 sièges de l'académie.

Au moment où ce gouvernement attaque violemment l'école publique et ses personnels, voter pour les syndicats de la FSU, c'est se donner les moyens de défendre efficacement notre conception de l'éducation.

C'est de votre vote que vos élu-e-s tiennent leur force et leur efficacité.

Attention : ceci n'est pas un bulletin de vote. Pour voter, utiliser le bulletin avec la liste des candidats sans rature ni ajout ni photocopie !

